



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 20 juillet 2018
affiché ou publié le vendredi 20 juillet 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180712-lmc1H21112H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21112H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 111-18

Objet : *RD - Approbation d'une convention avec l'EPFL de la Savoie pour le portage foncier du chalet dit "de la Vilette" à Les Déserts*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Alain Thieffinat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Sylvie Vuillermet

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Luc Meunier

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 111-18

objet **RD - Approbation d'une convention avec l'EPFL de la Savoie pour le portage foncier du chalet dit "de la Vilette" à Les Déserts**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, indique que la Communauté d'agglomération souhaite, aux côtés de ses partenaires (Département de la Savoie, syndicat mixte Savoie Grand Revard, commune de Les Déserts), s'engager dans un projet de création d'un nouvel équipement d'accueil de jour des publics scolaires des classes de primaire et de secondaire de l'agglomération pour l'accueil pédagogique concernant le ski nordique, à La Féclaz sur une parcelle appartenant à la commune de Les Déserts, dont la livraison est envisagée en 2020.

Cet équipement a vocation à remplacer :

- la fonction d'accueil de jour des scolaires de classes de secondaire organisé à ce jour au chalet de la Vilette, propriété de l'association Fleur des Neiges et jusqu'alors exploité par l'association des Amis de la Jeunesse et des Sports de la Savoie,
- la fonction d'accueil de jour des scolaires de classes de primaire organisé à ce jour au chalet de l'Aurore.

Pour information, l'activité d'hébergement socioéducatif accueillie au chalet de l'Aurore (classes de découverte) est en cours d'étude pour être relocalisée côté plateau nord et pourra faire l'objet d'un appel à projet pour construction d'un nouveau projet de bâtiment.

Dans l'attente de la construction de ce nouvel équipement d'accueil de jour, il est nécessaire d'acquérir le chalet de la Vilette pour la durée des travaux du nouveau site, avant sa cession au bénéfice d'un tiers faute de projet public à ce jour envisagé.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'est donc rapprochée de l'Etablissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73) afin de :

- faire porter l'acquisition de l'ancien équipement le temps de la réalisation du nouvel équipement,
- faire céder le bien par l'EPFL à un ou plusieurs porteurs de projet avant le terme du portage,
- sécuriser ainsi la pérennité de l'activité scolaire de jour pendant la durée de la construction.

Il est donc proposé l'approbation d'une convention d'intervention et de portage avec l'EPFL 73 en vue d'assurer l'acquisition du chalet dit « de la Vilette » auprès du propriétaire actuel pour un montant estimatif de 250 k€, d'assurer son portage et sa gestion jusqu'à la réalisation du nouvel équipement d'accueil, et de pouvoir à sa cession à un ou plusieurs tiers avant le terme du portage.

Le projet de convention annexé à la présente décision prévoit notamment :

- l'acquisition, par l'EPFL du chalet dit « de la Vilette » cadastré parcelles A 1049, A 1885 et A 1886 à Les Déserts, pour une surface cadastrale totale de 6 578 m²,
- une durée de portage de trois années à compter de l'acquisition au taux de 1,5 %,
- un remboursement sur facture des coûts de gestion du bien (travaux, surveillance...),
- un remboursement annuel de 2 % minimum du prix d'acquisition et des charges d'acquisition,
- un engagement de rachat du bien et des charges d'acquisition par Chambéry métropole - Cœur des Bauges au terme du portage. Sur demande expresse de la collectivité, la revente de la propriété par l'EPFL au bénéfice d'un tiers serait privilégiée.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 023-18 C du conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion de conventions de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local de la Savoie pour les acquisitions et cessions inférieures à 500 000 € HT,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'intervention et de portage foncier avec l'Etablissement public foncier local annexée, pour assurer la maîtrise foncière du chalet dit « de la Vilette » cadastré parcelles A 1049, A 1885 et A 1886 à Les Déserts, pour une surface cadastrale totale de 6 578 m²,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 111-18

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention avec l'EPFL de la Savoie pour le portage foncier du chalet dit "de la Villette" à Les Déserts

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 3 - Acquisitions immobilières supérieures à 180 000 euros

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : Projet de convention avec l'EPFL;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21112H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21112H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018